

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sébastien villeneuve

<https://www.cadre21.org/membres/a9964f80ed9fad731c951a05>

Date d'obtention : 2020-10-17 01:14:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontre avec les élèves

Analyse de la situation

Se référer au guide en tout temps

Communiquer avec les parents et la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de rencontrer tous les individus

On doit collaborer avec la police en tout temps

Grosse différence entre malveillance et impulsif

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où on doit analyser si c'est un acte impulsif ou malveillant et surtout ne jamais regarder les photos